

ANNEXE 2 AU DEVIS DE FORMATION

MODALITÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Au premier contact téléphonique avec notre formateur et après avoir validé l'adéquation de vos besoins à nos capacités et à nos ressources, nous adressons au référent de formation désigné par votre structure une offre de formation accompagnée de tous les documents d'information nécessaires à son bon déroulement, sous un délai d'une semaine maximum.
- Si notre offre vous agrée, éventuellement revue d'aménagements mineurs, nous nous accordons à ce sujet et vous retournons une version finale de notre offre, accompagnée, le cas échéant, d'un convention de formation ou d'une facture valant convention de formation (facture pro forma).
- Après votre acceptation et le retour de notre offre de formation signée par vos soins, nous finalisons ensemble avec notre formateur l'organisation pédagogique, logistique et administrative de l'action de formation.
- Aux dates convenues, nous transmettons au référent de formation tous documents administratifs et pédagogiques à communiquer aux stagiaires. Il vous appartient de bien les sensibiliser sur l'importance que peut revêtir pour eux le suivi sans faille de cette formation, notamment en faisant acte de présence aux dates arrêtées de plein accord entre le formateur et le référent de formation.
- Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Il vous appartient de nous informer avant le commencement des cours des éventuelles difficultés que pourraient rencontrer certains de vos stagiaires.
- L'action de formation peut ainsi commencer à la première date arrêtée puis aux dates suivantes qui deviennent dès lors irrévocables suivant les dispositions légales relatives à la formation professionnelle inscrites dans le Code du Travail .
- Toutes demande d'information ou réclamation du client portant sur quelque sujet que ce soit relatif à la formation devra être formulée par courriel où à l'adresse postale de l'organisme de formation ou effectuée via le formulaire en ligne disponible à cette fin sur le site internet de l'OF www.neopol.fr qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.